

Édito



Tout d'abord, le pôle social vous présente ses meilleurs vœux pour 2014. Qu'elle soit forte et riche de nos enseignements, car cette nouvelle année sera celle de nouveaux défis que nous saurons relever dans le domaine des activités et de la protection sociale et plus largement dans le champ de l'activité syndicale.

2014, sera également l'année de l'élection des administrateurs des CMCAS. Nouveau défi pour FO Énergie et Mines.

Les activités sociales et culturelles de la branche des Industries Électriques Gazières n'auront jamais subi de telles attaques depuis deux ans. Autre défi que nous avons su et que nous saurons encore relever.

Décembre 2012 remise en cause du financement par le 1 % de la part des employeurs. Volonté affichée d'un financement par la masse salariale.

Mai 2013 tentative de hold-up pour un montant de 11 M€ sur des exercices comptables clos de 2010 et 2011. Seules la mobilisation et l'action en référé de la CCAS, soutenue par FO Énergie et Mines, donneront raison aux agents et à leurs activités sociales et culturelles.

Novembre 2013, nouveau raid sur le financement des activités sociales, la dotation du 1 % se trouve amputée de 15 M€ par rapport à 2013, au motif des « variations climatiques ».

2014 sera également l'année du 50^{ème} anniversaire de la reprise des activités sociales et culturelles par les salariés des Industries Électriques et Gazières.

Sachons nous réunir sous la bannière FO Énergie et Mines pour faire vivre nos valeurs à travers la solidarité, l'égalité d'accès de tous les salariés aux activités et prestations, notre indépendance, la démocratie et l'épanouissement personnel.

Roger CORAI

Secrétaire fédéral
Pôle Social

roger.corai@fnem-fo.org



LE SERRAGE DE CEINTURE

L'expression « se serrer la ceinture » va devenir très tendance au cours des mois qui viennent.

La date d'apparition de cette expression ne semble pas vraiment connue, et aucune version ancienne ne semble se souvenir de son évocation initiale.

Pourtant, le mot ceinture existe depuis le XII^e siècle avec le sens de « bande de matière souple destinée à serrer la taille » et, accessoirement, à maintenir un vêtement, mais ici, nous parlerons de maintenir les structures sociales en état de fonctionner.

À la CCAS, en comité des engagements des mesures drastiques, voire draconiennes en matière budgétaire des organismes sociaux ont été demandées à l'ensemble des directions et des territoires ainsi qu'aux élus pour redonner de la confiance aux différents acteurs.

Les employeurs ne sont pas en reste, allant jusqu'à évoquer la « climatologie » pour retirer 15 M€ de la dotation du 1 % pour 2014. Quand on vous dit serrage de ceinture...



ÉLECTIONS CMCAS

Les Pouvoirs Publics demandent une nouvelle fois la négociation d'un accord électoral afin que les élections de CMCAS se tiennent avant fin 2014.

Par un arrêté du 24 décembre 2013, ils viennent de confirmer la prorogation des mandats des Administrateurs de CMCAS jusqu'au 31 décembre 2014.

Les mandats des Administrateurs de la CCAS sont prorogés jusqu'au 28 février 2015 au plus tard. Ceux des membres du Comité de Coordination jusqu'au 30 juin 2015 au plus tard.

Mayotte : Les Pouvoirs Publics jugent nécessaire la tenue dans les meilleurs délais des élections.

Pour FO, un protocole spécifique doit être négocié rapidement pour enfin créer cette CMCAS.



AMÉLIORATION DES PRESTATIONS BAISSE DES COTISATIONS DES ACTIFS SPOILIATION DES EXCÉDENTS

Les textes permettant d'améliorer les prestations (optique, dentaire et auditif) et de baisser de 25 % le taux de cotisation des actifs ont été présentés au Conseil Supérieur de l'Énergie du 28 janvier dernier. La parution définitive des textes réglementaires devrait intervenir en février 2014.

La baisse des cotisations des Actifs interviendra sur la paye de février 2014.

Les améliorations des prestations seront en vigueur au 1^{er} mars 2014.

Les Pouvoirs Publics ont déjà récupéré 145 M€ sur les excédents financiers constatés à fin 2012. 30 M€ devraient être encore récupérés sur les excédents annuels de 2013. Au total, une spoliation de plus de 175 M€.



DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES NON PRIS EN CHARGE EN ACCIDENT DU TRAVAIL

Seule, FO a dénoncé cette injustice et a demandé aux employeurs l'ouverture d'une négociation.

En réponse, les employeurs confirment que c'est la CSMA qui prend en charge les frais non couverts par la CPAM, conformément à la grille de prestations CSMA.

Comment être remboursé? Les assurés concernés doivent donc envoyer directement leurs justificatifs de frais à la MUTIEG.

Pour FO, le compte n'y est pas.

En maladie, les assurés sont couverts à 120 % du tarif de base Sécu par la Camieg pour les frais d'honoraires des généralistes, spécialistes, etc. (50 % Sécu et 70 % part complémentaire Camieg). En AT, c'est 100 % Sécu... **Il manque 20 % !**

En hospitalisation, les assurés sont couverts à 300 % du tarif de base Sécu par la CAMIEG pour les frais d'honoraires (100 % Sécu et 200 % part complémentaire Camieg). En AT, c'est 100 % Sécu... **Il manque 200 % !**

FO interpelle une nouvelle fois les employeurs. Il ne peut y avoir une prise en charge des soins inférieure en AT. C'est inacceptable.



RADIATION DES CONJOINTS SOUS CONDITION DE RESSOURCES

Une erreur de la CAMIEG qui inflige une lourde peine aux conjoints sous conditions de ressources.

La direction de la caisse constate qu'elle a indûment pris en charge par le passé certains conjoints en prenant en compte les revenus après abattement fiscal. Les textes précisent qu'ils doivent être pris avant abattement fiscal.

Pour masquer son erreur, la direction de la caisse décide donc de radier pour 2014 plus de 1500 conjoints, sans aucune information préalable vers les assurés et les Administrateurs de la CAMIEG.

Certains assurés sont donc obligés de prendre une mutuelle externe, mais avec le délai de carence ils n'auront plus aucune couverture supplémentaire pendant plusieurs mois.

FO a réagi et dénoncé ce manque de transparence. Elle a demandé à la Direction de la CAMIEG d'assumer son erreur et le maintien des droits sur 2014.

Information, transparence, égalité de traitement, défense des assurés sociaux, doivent rester la règle au sein de la Camieg. FO en reste le garant.

Le Président CGT de la CAMIEG négocie avec la Direction de la caisse le maintien des droits en 2014 pour certains assurés.

Qui décidera de la prolongation des droits? Sur quels critères et quelles bases réglementaires? **FO a dénoncé une politique de l'arbitraire, d'éventuelles injustices.**

La Direction de la CAMIEG décide de maintenir les droits en 2014 des assurés qui ont déposé un recours à la CRA. Pour les autres, radiation...

Pour FO, l'injustice comme mode de gestion est inacceptable. Ce ne sont pas les valeurs de la Sécurité Sociale.

Notre site :

www.fnem-fo.org,

Nous contacter :

contact@fnem-fo.org

Tweeter :

https://twitter.com/FO_Energies

